

## **ENTRÉES EN VIGUEUR**

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 26 juillet 2018, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement et les ordonnances suivantes :

### **RÈGLEMENT NO RCA18-30084**

« Règlement modifiant le règlement sur la circulation et stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ». Ce règlement vise à permettre à l'arrondissement de réserver des espaces de stationnement sur rue aux véhicules électriques en recharge.

### **ORDONNANCE NO OCA18-(C-4.1)-010**

Cette ordonnance vise l'installation de 16 nouveaux arrêts pour les autobus de la Société de transport de Montréal sur plusieurs rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

### **ORDONNANCES NO OCA18-(B-3)-001D, OCA18-(P-1)-001D, OCA18-(C-4.1)-004D, OCA18-(P-3)-001D, OCA18-(RCA09-Z01)-002D et OCA18-(17-079)-001D**

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, la circulation de véhicules hippomobiles, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2018.

### **ORDONNANCE NO OCA18-(RCA09-Z01)-003C**

Cette ordonnance autorise exceptionnellement l'affichage d'enseignes et de panneaux publicitaires à des fins publiques, culturelles, touristiques et sociocommunautaires, sur les sites et les périodes identifiés dans le tableau joint en annexe à l'ordonnance

**PRENEZ AVIS QUE** ce règlement et ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 1<sup>er</sup> août 2018.

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé Aka

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*